

 <p>Académie de Rouen</p>	<h1 style="margin: 0;">CAP/BEP Session 2019</h1> <p style="margin: 0;">Éducation Physique et Sportive</p> <h2 style="margin: 0;">Épreuve obligatoire Contrôle terminal</h2>	<p style="margin: 0; font-weight: bold;">SAUVETAGE</p>
--	--	--

FICHE CANDIDAT

1/ Principe de l'épreuve

L'épreuve se compose de 2 parties enchaînées :

Première partie de l'épreuve :

- un parcours de 200m comportant 8 obstacles à franchir en immersion (sous l'eau).
- Ce parcours doit être nagé en moins de 5mn20 pour les candidats et en moins de 5mn40 pour les candidates.
- les obstacles sont orientés verticalement ou horizontalement :
 - o verticalement : l'obstacle impose une immersion d'environ 1m de profondeur.
 - o Horizontalement : l'obstacle impose un déplacement subaquatique (sous l'eau) d'au moins 2m de longueur.
- le candidat franchit librement les obstacles.
- passer les obstacles sans les toucher est valorisé.
- le nombre de tentatives pour passer les obstacles n'est pas limité.

Au terme du parcours de 200m et dans son prolongement (sans s'arrêter) :

Deuxième partie de l'épreuve :

- le candidat nage environ 20m pour remonter en surface un mannequin immergé à environ 2m de profondeur.
- en aucun cas, l'épreuve de remorquage (nage de 20m + remontée du mannequin en surface) ne pourra excéder 30 sec pour les candidats et 35 sec pour les candidates.

Avant le début de l'épreuve :

- le candidat prend connaissance de la disposition des obstacles placés par les jurés.
- Le candidat communique au jury le nombre de points qui lui seront attribués au cours des 2 parties de l'épreuve :
 1. pour la première partie de l'épreuve : le candidat annonce le nombre d'obstacles qu'il va franchir.
 2. pour la deuxième partie de l'épreuve : le candidat annonce le type de mannequin qu'il va remonter (enfant ou adulte) et son projet de parcours mannequin.

2/ Compétence attendue

Niveau 3 :

En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé.

3/ Evaluation

La prestation du candidat est évaluée sur les points suivants :

- le nombre d'obstacles franchis (6 points).
- le nombre d'obstacles touchés (2 points).
- le parcours réalisé ou non dans le temps imparti (2 points).
- le temps nécessaire pour remonter le mannequin à la surface (5 points).
- le projet personnel (5 points).

NB : Afin de réaliser l'épreuve dans les conditions les plus naturelles, aucun matériel ne pourra être utilisé par le candidat (ni palmes, ni masque, ni lunettes, ...).